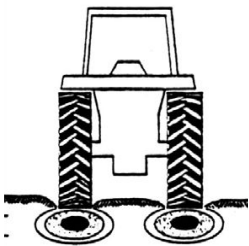


# Le bulletin du Coderre



**RÉCUP**

## Chers producteurs et partenaires,

Avec l'arrivée d'un printemps qui s'est fait attendre, les activités reprennent dans les champs. Dans le bassin du Coderre c'est le moment de faire le suivi des aménagements et essais réalisés l'an passé, comme les engrais verts de seigle, le balisage de la bande riveraine à St-Antoine-sur-Richelieu et à Verchères et la revégétalisation de talus dans le cours d'eau Cusson à St-Antoine-sur-Richelieu, ainsi que de mettre en œuvre de nouvelles actions, telles que l'ajustement de la machinerie pour prévenir la compaction, l'aménagement de bandes riveraines arbustives et arborescentes et la planification de nouveaux essais d'engrais verts. Cet été vous serez également à nouveau invités à plusieurs journées champs. Pour cette année encore, le projet de bassin du Coderre propose une aide financière pour les producteurs qui souhaiteraient bénéficier d'un accompagnement agronomique pour l'adoption de pratiques agroenvironnementales de travail réduit, dépistage et gestion raisonnée des pesticides, diagnostics et gestion de problèmes de compaction, engrais verts... N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations!

Cécile Tartera, agr.  
Coordonnatrice du projet



## Dans ce numéro

### Ça se passe en ce moment

Prévenir la compaction avec une pression ajustée

Suivi des essais d'engrais verts

Plantations riveraines

### Ça s'est passé récemment

Bilan des groupes de discussion sur le projet collectif du Coderre

A venir prochainement

Nouveaux essais d'engrais verts intercalaires

Saviez-vous que?... AgriRECUP récupère les sacs de semences et de pesticides

Le mot du partenaire : Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu

Contactez-nous !

## Le Coderre en un coup d'œil :

- 20 producteurs de St-Marc-sur-Richelieu et de St-Amable ont accepté que des balises soient implantées sur leurs terres le long des cours d'eau afin de délimiter la bande riveraine, soient 26 km
- 4 producteurs réaliseront des plantations d'arbres et arbustes ce printemps, pour un total de 2 060 m
- 10 producteurs prévoient semer un engrais vert intercalaire dans le maïs cette année

---

## Ça se passe en ce moment

### Prévenir la compaction avec une pression ajustée

Des pressions de pneus trop élevées entraînent d'importants problèmes de compaction, en plus de provoquer une perte de motricité et une usure prématurée des pneus. Chaque pneu fonctionne avec une pression optimale, qui change d'un manufacturier à l'autre, d'une gamme à l'autre, du poids et de la vitesse appliqués au pneu. Afin de réduire les risques de compaction et d'améliorer l'efficacité, tout en faisant des économies de carburant, plusieurs producteurs ont fait appel ce printemps à un agronome pour déterminer la pression optimale de gonflage pour chaque équipement utilisé avec un tracteur. **Si vous souhaitez procéder au balancement des pneus pour un ou plusieurs de vos tracteurs, des subventions sont disponibles cette année dans le cadre du projet du bassin du Coderre. Pour en savoir plus, contactez la coordonnatrice du projet.**

### Suivi des essais d'engrais verts



Les résultats sont mitigés pour le seigle. La levée a généralement été satisfaisante à l'automne. Toutefois il y a eu beaucoup de mortalité dans certains champs où il y avait une accumulation d'eau et des baissières. Dans la plupart des cas le seigle a été détruit par brûlage puis enfoui comme engrais vert. Dans certains cas, il sera ensilé.



Dans la plupart des cas, le ray-grass implanté entre les rangs de maïs l'an passé a été enfoui par labour à l'automne. Dans les champs en semis-direct, il était encore vivant par endroits début mai, mais il était complètement mort au 15 mai. Il n'y a donc pas eu de problème de destruction de l'engrais vert.

### Plantations riveraines

Plusieurs producteurs travaillent le sol en prévision de plantations d'arbres et arbustes en bord de champs et de cours d'eau. La préparation du sol consiste en un travail profond plus un travail superficiel. Un paillis de plastique noir est ensuite mise en place, afin de fournir une bonne protection aux jeunes plants contre les mauvaises herbes de bord de champ. Dans les sols argileux, ces opérations sont idéalement réalisées à l'automne précédent, pour une plantation au printemps, afin de favoriser l'émiettement du sol pendant l'hiver.

Toutefois les conditions météo en 2013 n'ont pas permis de procéder ainsi. Les arbres et arbustes, des jeunes plants de 2 ans à racines nues, sont ensuite plantés à travers le paillis. D'autres plantations sont également prévues pour cet automne.



## Ça s'est passé dernièrement

### Bilan des groupes de discussion sur le projet collectif du ruisseau Coderre

Deux groupes de discussion (focus group) se sont tenus le 27 février dernier, au cours desquels 11 producteurs, participant ou non au projet, ont été consultés sur la démarche du projet de bassin du Coderre. Durant les ateliers, les participants ont été invités à exprimer leur connaissance et leur compréhension du projet, leur perception générale des pratiques agroenvironnementales, leur perception spécifique du projet du ruisseau Coderre, leur perception de l'approche collective et leur perception de la coordonnatrice du projet. Les ateliers ont été animés par un intervenant extérieur afin d'assurer la confidentialité des propos.

Il se dégage que le projet est connu et compris. Toutefois, il y a une confusion, chez certains producteurs peu impliqués dans le projet, entre l'entretien des cours d'eau et la protection des cours d'eau. Généralement, les producteurs perçoivent positivement les pratiques agroenvironnementales, particulièrement lorsque cela a un impact concret (financier, résolution d'un problème précis). Concernant le projet de bassin versant, la perception (positive ou négative) qu'en ont les producteurs dépend de leur évaluation des bénéfices et de l'applicabilité des solutions sur leur entreprise. Le projet leur donne le sentiment que les agriculteurs sont les seuls responsables des problématiques environnementales, ce qui crée une frustration ou un sentiment d'injustice. Les producteurs croient que l'approche collective est efficace à condition que tous embarquent. Du même coup, c'est ce qui peut la faire voir comme idéaliste. La coordonnatrice du projet est perçue positivement et très impliquée. Cependant, elle est vue comme celle qui porte le projet, alors que celui-ci devrait être idéalement porté par les producteurs.

Les principaux freins à la participation identifiés sont donc : l'inadaptation des moyens proposés à la réalité d'entreprise, le sentiment que le projet est inefficace et la difficulté à garantir les résultats, les irritants associés aux pratiques agroenvironnementales (travaux d'entretien, perte de rendement, charge de travail, contraintes de l'Agence d'Inspection des Aliments à St-Amable).

D'autre part, il ressort que les principales motivations à la participation sont : les valeurs environnementales et la conscience sociale d'une part, et les stratégies de communication et de mobilisation favorisant l'interaction et la démonstration d'autre part.

Les principales conditions de la participation sont ainsi le réalisme et l'adaptation des solutions proposées, ainsi que l'ordre dans lequel la démarche sur le terrain est mise en œuvre (commencer par le champ puis les berges).

Ces éléments seront pris en compte pour cette dernière année de projet, qui verra la réalisation de nombreux essais concrets sur le terrain, afin que chacun puisse tester les pratiques selon sa propre réalité. En outre plusieurs journées champs et visites seront proposées cet été, sur des thèmes ciblant la diversité des types de productions présentes dans le bassin (grandes cultures, lait, pomme de terre, maraîchage...). Ils seront également diffusés aux nouveaux projets de bassin versant, afin de bonifier l'approche de sensibilisation dans ceux-ci.

## A venir prochainement

### Nouveaux essais d'engrais verts intercalaires

Forts des résultats enthousiasmants de l'an passé, de nouveaux essais de ray-grass intercalaire dans le maïs seront réalisés cette année chez une dizaine de producteurs. Le même protocole de suivi qu'en 2013 sera mis en place. Les semis seront réalisés avec un épandeur à engrais conventionnel ou un semoir Gandy fixé sur un tracteur ou un sarcler, entre les stades 3 et 8 feuilles du maïs. Le taux de semis préconisé est de 20 kg/ha. Trois visites seront effectuées sur chaque site : une au semis, une au courant de l'été, et une avant l'hiver, au cours desquelles on procédera à la délimitation des parcelles, à la calibration du semoir, à la récolte d'échantillons de biomasse aérienne, à la mesure de la hauteur du couvert, à l'estimation du pourcentage de recouvrement des mauvaises herbes et de l'engrais vert et à l'évaluation de l'impact de l'engrais verts sur la structure du sol. Les résultats seront compilés et communiqués à l'ensemble des producteurs du bassin lors d'une rencontre d'information pendant l'hiver. **Des subventions sont disponibles pour l'achat de semences et pour du suivi agronomique. Pour en savoir plus, contactez la coordonnatrice du projet.**

### Saviez-vous que?... AgriRECUP récupère les sacs de semences et de pesticides

De mai à septembre 2014, les producteurs agricoles de la Montérégie pourront se départir gratuitement de leurs sacs de semences et de pesticides vides grâce au projet-pilote d'AgriRECUP, en collaboration avec l'UPA de la Montérégie. La participation des producteurs de la Montérégie au projet est essentielle puisqu'elle servira à étudier la faisabilité d'implanter un programme provincial permanent, similaire à celui des contenants vides. Les points de collecte les plus proches pour les producteurs du bassin du Coderre sont SynAgri et AgroCentre à St-Hyacinthe.

AgriRECUP récupère également comme chaque année les contenants vides de pesticides et fertilisants. Les points de collectes les plus proches sont Real Mondou inc. à St-Marc-sur-Richelieu et SCA de Verchères à Verchères.

Pour plus d'informations, consultez [www.agrirecup.ca](http://www.agrirecup.ca)

### Le mot du partenaire : la Municipalité de St-Marc-sur-Richelieu



La municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu est particulièrement soucieuse de respecter l'environnement et se veut une municipalité où il fait bon vivre. Dans cette optique, elle appuie moralement depuis 2011 le projet de bassin versant du ruisseau Coderre. Ce printemps, le conseil municipal ainsi que le comité consultatif en environnement ont appuyé avec grand plaisir le "projet piquet" proposé par le Groupe Pro-Conseil pour le bassin versant du ruisseau Coderre. Les mesures de sensibilisation nécessaires à

l'amélioration de la qualité de l'eau du ruisseau sont une initiative clé, qui est le commencement d'une démarche d'amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eau de Saint-Marc-sur-Richelieu. Le respect des bandes riveraines représente un pas en ce sens. En mobilisant tous les acteurs autour d'un objectif commun, la Municipalité croit qu'il est possible de faire une différence importante dans le milieu de vie des citoyens et encourage les propriétaires concernés à collaborer avec les représentants du projet.

**Contactez-nous!** Cécile Tartera, agr. [cecile.tartera@groupeproconseil.com](mailto:cecile.tartera@groupeproconseil.com). 450 864-0180 #106